



## **79-05-2016 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 4 AVRIL 2016 ET SUIVI**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unaniment d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 avril 2016.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire.

### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :**

Aucun suivi

## **80-05-2016 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unaniment que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Amqui BMR (entr. garage)	6.70 \$
Atelier de soudure Gilles Roy inc. (entr. véhicule, plateau asphalte)	324.46 \$
<i>Bell (cellulaire)</i>	<i>19.43 \$</i>
Bergeron Décoration (peinture)	16.55 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells (hon. serv. prof.)	246.12 \$
Carquest (pièces et acc.)	135.64 \$
Centre du camion JL (entr. véhicule, 2 roues)	833.09 \$
Centre régionale de service aux bibliothèques (étagères double usagées)	160.97 \$
CIB (adaptation prog. aux aînés, trans. réforme cadastrale)	862.32 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte avril)	1 461.83 \$
Fonds d'information sur le territoire (mutation)	12.00 \$
Garage Coop Albertville (essence)	274.82 \$
Kalitec (panneau Fleurons)	425.41 \$
Laboratoire BSL (analyse réseau égout)	61.45 \$
La Matapédienne (diesel, pièces et acc.,entr. garage)	2 024.61 \$
Les Éditions Juridique FD (renouv. MAJ)	77.70 \$
Les Fleurons du Québec (cotisation 2016)	316.18 \$
Librairie d'Amqui (fourn. bureau)	140.12 \$
Lorraine Harvey (entretien salle)	40.00 \$
Mallette (hon. amort. Immo., vérification comptable)	6 151.16 \$
Morency, société d'avocats (hon. Avis juridique)	6 012.51 \$
MRC de La Matapédia (hon. Service urba, téléphonie IP, MAJ, formation GoNet)	3 468.66 \$
Parc régional de Val-d'Irène (journée municipale)	241.00 \$
<i>Regroupement des OBVMR (inscripton atelier)</i>	<i>28.74 \$</i>
Remise employeur provinciale et fédérale (avril)	4 015.15 \$
Rona (pièces et acc.)	13.60 \$

Soudure Mobile (entr. machinerie)	79.68 \$
Techno pneus et mécanique (entr. véhicule)	45.99 \$
<b>TOTAL DES COMPTES</b>	<b>27 495.89 \$</b>

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire.

**81-05-2016 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**82-05-2016 : DEMANDE DE DONS**

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter et de payer les demandes de dons suivantes:

Tournoi de Golf Bénéfice « Sébastien Caron » 2016	100\$
Les Amiram de la Vallée	25\$
Club des 50 ans et plus (Jeux Action 50 – Vie active)	120\$

Accepté par \_\_\_\_\_ maire.

**83-05-2016 : RAPPORT SEMESTRIEL**

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter le rapport semestriel en date du 30 avril 2016.

**RECETTES**

Taxe foncière	248 081.23 \$
Paiement tenant lieu de taxe	578.26 \$
Autres recettes sources locales	4 355.89 \$
Autres services rendus	7 632.08 \$
Transferts conditionnels	30 379.00 \$
Taxes d'accises	82 516.00 \$
Contrat d'hiver	13 000.00 \$
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>386 542.46 \$</b>

## DÉPENSES:

Administration générale	57 533.18 \$
Sécurité publique	9 731.97 \$
Transport	75 615.55 \$
Hygiène du milieu	14 966.92 \$
Urbanisme	17 729.99 \$
Loisirs et culture	5 007.51 \$
Frais de financement	44 562.11 \$

**TOTAL DES DÉPENSES** 225 147.23 \$

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

### **84-05-2016 : CORRECTION ARTICLE 1 DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2016-03**

Considérant que l'article 202.1 du Code municipal autorise le secrétaire trésorier à modifier un règlement pour y corriger une erreur évidente;

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement que l'article 1 du second projet de règlement 2016-03 soit modifié par le remplacement de «...ainsi qu'un service de petit-déjeuner et de repas du midi ou du soir...» par «...ainsi qu'un service de petit-déjeuner et de repas du midi et du soir...»

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

### **85-05-2016 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 02-2004**

Considérant que la Municipalité d'Albertville est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le plan d'urbanisme (règlement numéro 02-2004) de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil, afin de profiter pleinement des retombées liées à l'ouverture prochaine du chemin de Saint-Rémi, désire modifier son plan d'urbanisme de manière à permettre l'hébergement dans l'église située dans une affectation publique;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du règlement joint en annexe a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2016-02 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02  
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2004)**

**ARTICLE 1 USAGES COMPATIBLES À UNE AFFECTATION PUBLIQUE**

L'article 3.2.1 du plan d'urbanisme de la Municipalité d'Albertville (règlement numéro 02-2004) est modifié par l'insertion, après : « sport, culture et loisirs d'intérieur et d'extérieur. » dans le paragraphe d), de : « hôtellerie. ».

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À ALBERTVILLE, CE 2 MAI 2016

\_\_\_\_\_  
Martin Landry, maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Potvin, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**86-05-2016 : ADOPTION RÈGLEMENT 2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-2004**

Considérant que la Municipalité d'Albertville est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de zonage numéro 04-2004 de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil, afin de profiter pleinement des retombées liées à l'ouverture prochaine du chemin de Saint-Rémi, désire modifier son règlement de zonage de manière à permettre l'hébergement avec repas dans les zones où les gîtes sont autorisés ainsi que dans l'église;

Considérant qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant une des dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Gilles Demeules, et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2016-03 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 04-2004**

### **ARTICLE 1 DÉFINITION**

L'article 2.4 du règlement de zonage numéro 04-2004 est modifié par le remplacement du paragraphe 132° par le suivant :

« **132° Gîte** : Établissement où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence unifamiliale privée où l'exploitant réside. Ce dernier rend disponible au plus 5 chambres, incluant un service d'accompagnement tout au long du séjour, des activités d'accueil ou d'animation ainsi qu'un service de petit-déjeuner et de repas du midi et du soir, moyennant un prix forfaitaire. ».

### **ARTICLE 2 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Le tableau 5.1 (grille des spécifications) du règlement de zonage numéro 04-2004 est modifié par l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 13 et de la ligne *COMMERCE VI Services d'hôtellerie*, d'un cercle plein.

### **ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À ALBERTVILLE, CE 2 MAI 2016

\_\_\_\_\_  
Martin Landry, maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Potvin, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**87-05-2016 : RÈGLEMENT 2016-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le règlement suivant :

Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 01-2009 est remplacé par le suivant :
  - 2- À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**88-05-2016 : ACHAT AVERTISSEUR DE FUMÉE PHOTOÉLECTRIQUE**

- Attendu que des démarches ont été entreprises en 2013 pour mettre en place des mesures pour diminuer les risques d'incendie;
- Attendu que la municipalité d'Albertville désire faire l'acquisition, et la pose, d'avertisseurs de fumée photoélectrique dans tous les bâtiments résidentiels permanents;
- Attendu que la municipalité a reçu une contribution financière pour collaborer à l'acquisition de ces avertisseurs de fumée photoélectrique;
- Attendu que des demandes de soumissions ont été faites;
- Attendu qu'il y a eu trois soumissions soit;
- |                               |                         |
|-------------------------------|-------------------------|
| • La Matapédienne, Causapscal | 4 058.60\$ taxes en sus |
| • Réno-Vallée, Amqui.         | 3 778.60\$ taxes en sus |
| • Amqui BMR                   | 3 623.20\$ taxes en sus |
- Attendu que la soumission de Amqui BMR est la plus basse;

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement ce qui suit :

- Que la municipalité d'Alberville accepte la soumission d'Amqui BMR pour l'acquisition de 140 avertisseurs de fumée photoélectrique.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**89-05-2016 : ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION - SERV**

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'approuver le plan annuel d'intervention forestière couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, tel que présenté par la SERV.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**90-05-2016 : RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS – LAC INDIEN**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement de procéder à une 3<sup>e</sup> année consécutive d'échantillonnage de l'eau au Lac Indien au coût de 372\$.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**91-05-2016 : PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT que Santé mentale Québec – Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;



CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne «etrebiendanssatete.ca »;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ([www.smq-bsl.org](http://www.smq-bsl.org))
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que M. Martin Landry, maire d'Albertville, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Municipalité d'Albertville, et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

#### **92-05-2016 : APPUI REFUGE ANIMAUX**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la Municipalité d'Albertville appui l'organisme à but non lucratif, Le Refuge de la Vallée de la Matapédia, dans leur projet de création d'un refuge pour les animaux domestiques dans la Vallée de La Matapédia.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

#### **93-05-2016 : TRAVERSE DE ROUTE POUR LES MOTONEIGES**

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement que la Municipalité d'Albertville atteste que les traverses de routes pour les motoneiges sont conformes aux normes de sécurité. Une lettre sera envoyée au Club de motoneige La Coule Verte.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

#### **94-05-2016 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions ont été soulevées concernant :

- Abat-poussière; est-ce que le produit utilisé sera le même que l'an passé car l'an passé le produit n'a pas été efficace longtemps. La date de l'épandage reste à déterminer, car nous devons attendre que la période dégel soit complétée.

**95-05-2016 : AJOURNEMENT**

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'ajourner la séance à 20 h 25 min.

*Martin Landry, Maire*

*Valérie Potvin, Directrice générale & Secrétaire trésorière*